



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

MAIRIE de CHALIFERT

28 AVR. 2018

Date d'Arrivée du Courrier

La Directrice

Dossier suivi par : Sandrine MURCIA
Tél. : 05 59 02 86 62
Mail : s.murcia@inao.gouv.fr

Monsieur le Maire
Mairie de Chalifert
Rue Louis Braille
77144 CHALIFERT

V/Réf :

N/Réf : GF/SM/LG/99/18
Objet : Projet de PLU
Commune de Chalifert

Montreuil, le 24 avril 2018

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 13 février 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La commune de Chalifert est située dans les aires géographiques des AOP « Brie de Meaux » et « Brie de Melun ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Les objectifs démographiques sont très ambitieux : une croissance de population de 765 habitants pour justifier de la construction de 333 logements à l'horizon 2032, soit une augmentation de population de plus de 30%. Ce développement se ferait aux dépens d'espaces essentiellement agricoles pour 8,55 ha, qui seraient en outre prélevés de 13 ha pour un développement urbain à vocation économique.

Bien qu'à ce jour il ne soit pas établi de dépendance foncière directe d'exploitations engagées en AOP « Brie de Meaux » ou « Brie de Melun » avec les terres agricoles à consommer, il importe de rappeler qu'il s'agit d'espaces qui ont été reconnus et délimités pour ces productions. L'Institut considère que le prélèvement de plus de 21,5 ha de terres agricoles (essentiellement grande culture), soit près de 9 % du territoire communal, contribuerait à menacer profondément et durablement l'économie agricole, dans un secteur déjà fortement impacté par le développement urbain. De plus, l'INAO souligne que les ambitions de développement urbain sont en décalage avec la réalité de la dynamique communale et reposent sur des éléments justificatifs insuffisants voire peu pertinents à l'échelle du territoire communal comme à celle des schémas d'aménagement supérieurs, SCOT et SCRIF en particulier.

Au vu de ce qui précède, l'INAO émet un avis défavorable à l'encontre de ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Marie GUITTARD

Copie : DDT 77

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr